conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Sulfuric acid solution

35355-1L

Version 1.3 Date de révision

24.01.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Sulfuric acid solution

FDS-nombre : 000000021386

Type de produit : Mélange

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la

Substances chimiques de laboratoire

substance/du mélange

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Honeywell International Inc. Honeywell International, Inc.

> 115 Tabor Road 115 Tabor Road

07950-2546 Morris Plains Morris Plains, NJ 07950-2546

USA USA

Téléphone

Pour plus d'informations,

veuillez prendre contact

avec:

SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)

+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1

basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Page 1 / 15

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Sulfuric acid solution

35355-1L

Version 1.3

Date de révision 24.01.2021

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence : P234 Conserver uniquement dans le récipient

d'origine.

P280 Porter des gants de protection/ un

équipement de protection des yeux/ du

visage.

2.3. Autres dangers

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom Chimique	NoCAS NoIndex Numéro d'Enregistrement REACH NoCE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
acide sulfurique	7664-93-9 016-020-00-8 01-2119458838-20 231-639-5	Skin Corr. 1A; H314	>= 1 % - < 5 %	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Sulfuric acid solution

35355-1L

Version 1.3

Date de révision 24.01.2021

		Skin Corr. 1A; H314:>= 15 % Eye Irrit. 2; H319:5 - < 15 %
		Skin Irrit. 2; H315:5 - < 15 %

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administer de l'oxygène par personnel qualifié. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin. Ne PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Sulfuric acid solution

35355-1L

Version 1.3

Date de révision 24.01.2021

section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée Mousse Dioxyde de carbone (CO2)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Eviter la peau sans protection

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Appliquer des moyens de neutralisation chimique. Enlever avec un absorbant inerte.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Sulfuric acid solution

35355-1L

Version 1.3

Date de révision 24.01.2021

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Le produit lui-même ne brûle pas. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Sulfuric acid solution

35355-1L

Version 1.3

Date de révision 24.01.2021

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépasseme nt	Remarques
acide sulfurique	INRS (FR) VLE	3 mg/m3		Valeur limité
acide sulfurique	EU ELV TWA	0,05 mg/m3 Brouillard		Indicatif
acide sulfurique	INRS (FR) VME	0,05 mg/m3 Particule thoracique.		Indicative règlementaire

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
acide sulfurique	Travailleurs / Aigu - effets locaux		0,1 mg/m3	Inhalation	
acide sulfurique	Travailleurs / Long terme - effets locaux		0,05 mg/m3	Inhalation	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
acide sulfurique	Station de traitement des eaux usées: 8,8 mg/l	
acide sulfurique	Eau douce: 0,025 mg/l	
acide sulfurique	Eau de mer: 0,25 mg/l	
acide sulfurique	Sédiment d'eau douce: 0,002 mg/l	

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Sulfuric acid solution

35355-1L

Version 1.3

Date de révision 24.01.2021

acide sulfurique Sédiment marin: 0,002 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Caoutchouc fluoré

délai de rupture: > 480 min Épaisseur du gant: 0,7 mm

Vitoject® 890

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l`EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Porter un équipement de protection adéquat.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Sulfuric acid solution

35355-1L

Version 1.3 Date de révision

24.01.2021

Porter selon besoins:

- vêtement de protection résistant aux acides

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur incolore

Odeur : inodore

donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C

à 1.013 hPa

: Non applicable

Non applicable

Limite d'explosivité, : Non applicable

supérieure

Limite d'explosivité,

inférieure

Point d'éclair : Non applicable

Température

d'inflammation

acide рΗ

Viscosité, cinématique : donnée non disponible

Hydrosolubilité complètement miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

donnée non disponible

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité : env. 1,020 g/cm3

à 20 °C

Page 8 / 15

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Sulfuric acid solution

35355-1L

Version 1.3

Date de révision 24.01.2021

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

9.2 Autres informations

Corrosif pour les métaux : Corrosif pour les métaux

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Corrosif(ve) au contact avec des métaux Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.

10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart des métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Sulfuric acid solution

35355-1L

Version 1.3

Date de révision 24.01.2021

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: 2.140 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée:

donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation:

CL50

Espèce: Rat

Valeur: 510 mg/m3 Durée d'exposition: 2 h

Irritation de la peau: donnée non disponible

Irritation des yeux: donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

donnée non disponible

Danger par aspiration: donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien donnée non disponible

Autres informations:

Les données toxicologiques se rapportent à la substance anhydre.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson: donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Sulfuric acid solution

35355-1L

Version 1.3

Date de révision 24.01.2021

Toxicité des plantes aquatiques: donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques: donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Sulfuric acid solution

35355-1L

Version 1.3

Date de révision 24.01.2021

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID:3264 IMDG:3264 IATA:3264

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE SULFURIQUE, SOLUTION) IMDG:CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (SULPHURIC ACID, SOLUTION) IATA:Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Sulphuric acid, Solution)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 8 IMDG: 8 IATA: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: III IMDG: III IATA: III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG Code segregation group 1 – ACIDS,

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité. de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs		Contient des composés qui sont pas dans les listes suivantes

Centre de contrôle de poison

		_		
Dave	Numéro de téléphone		Pavs	Numéro de téléphone
Pays	Numero de telepnone		Fays	Numéro de téléphone

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Sulfuric acid solution

35355-1L

Version 1.3

Date de révision 24.01.2021

I.	1	
Autriche	+4314064343	
Belgique	070 245245	
Bulgarie	(+)35929154233	
Croatie	(+3851)23-48-342	
Chypre	+357 2240 5611	
République Tchèque	+420224919293; +420224915402	
Danemark	82121212	
Estonie	16662; (+372)6269390	
Finlande	9471977	
France	+33(0)145425959	
Grèce	+30 210 779 3777	
Hongrie	(+36-80)201-199	
Islande	5432222	
Irlande	+353(1)8092166	
Italie	0382 24444	
	Berlin : 030/19240	
	Bonn : 0228/19240	
	Erfurt : 0361/730730	
Allemagne	Fribourg : 0761/19240	
7 mornagno	Göttingen : 0551/19240	
	Homburg : 06841/19240	
	Mainz : 06131/19240	
	Munich : 089/19240	
Lettonie	+37167042473	

Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	808250143
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Sulfuric acid solution

35355-1L

Version 1.3

Date de révision 24.01.2021

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

acide sulfurique : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations:

CE Communauté Européenne CAS Chemical Abstracts Service DNEL Derived no effect level PNEC Predicted no effect level

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Sulfuric acid solution

35355-1L

Version 1.3

Date de révision 24.01.2021

vPvB Very persistent and very biaccumulative substance PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.